

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Convocation en date du : 08/10/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 11

Nbre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le quinze octobre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Absents excusés : Mr. BOUTON Jean-François, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. REY Gérard, M. RICOU Yannic

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Fanny REBOUL

**2025.095 Marché de Travaux pour la Réhabilitation du Palais des Sports, Relance du lot 8
Menuiseries Intérieures : Autorisation de signer le marché.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025.070 en date du 22/07/2025 relative au lancement de la procédure d'appel d'offre pour l'opération de Réhabilitation du Palais des Sports, et l'infructuosité du Lot n°08 Menuiseries Intérieures suite à l'absence d'offre.

Une nouvelle consultation a été lancée, selon l'article R.2123-1 2° du code de la commande publique, en date du 3 juillet 2025. La publication a été faite sur la plateforme <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>. L'avis a également été publié dans le Dauphiné Libéré et le TPBM, paru le 09/07/2025.

La date limite pour la réception des offres était fixée au 22/08/2025 12h.

3 plis ont été reçus dans les délais, et 0 pli hors délai.

N° pli	DESIGNATION	Montant € HT AE
01	Société IROKO – 13670 SAINT-ANDIOU	659 231.63
02	STMB – 05200 EMBRUN	223 206.13
03	Atelier VERNUCCI – 05230 CHORGES	804 378.04

L'offre de la société STMB est considérée comme incomplète et non conforme, elle ne sera pas analysée. Les 2 autres propositions sont déclarées complètes et recevables.

Suite à une première analyse, et compte tenu de l'estimation de la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 508 508 € HT, une négociation est entamée avec les deux entreprises avec remise des offres négociées au plus tard le 30/09/2025 12h.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie en date du 15 octobre à 17h30, et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres négociées, à savoir :

Classement	1	2
Critères / Candidats	IROKO	ATELIER VERNUCCI
Prix	575 406.94 € HT	624 450.00 € HT
Note prix sur 40	40.00	36.86
Valeur Technique sur 60	58.00	53.00
TOTAL sur 100	98.00	89.86

Au vu du rapport d'analyse des offres la commission propose de retenir l'offre de la société IROKO qui est la mieux disante au regard des critères de jugement avec un montant HT de 575 406.94 €.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la CAO d'attribuer le marché de Réhabilitation du Palais des Sports lot n°8 Menuiseries Intérieures à la Société IROKO et propose de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- Attribue le marché de Réhabilitation du Palais des Sports Lot n°8 Menuiseries Intérieures à la Société IROKO, sise 13670 SAINT-ANDIOL, pour un montant HT de 575 406.94 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché ;

Le Maire,
Patrick RICOU

